

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DEVE 28 Adhésion (5 000 euros) à l'association Organic Cities Network Europe qui œuvre dans le domaine de l'alimentation durable.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération, en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Organic Cities Network Europe ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer à l'association Organic Cities Network Europe dont le siège social est situé au 17-19 boulevard de l'Impératrice 1000 Bruxelles.

Article 2 : Le montant de la cotisation à Organic Cities Network Europe est fixé à 5 000 euros au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et suivants, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO